

Vocabulaire à maîtriser

Concordat : traité entre le roi et le pape.

Monarchie absolue de droit divin :

.....

.....

Ordonnance : loi royale applicable à tout le royaume.

Pouvoir absolu : pouvoir qui se veut sans limite.

Régence : période durant laquelle une personne gouverne le royaume en attendant la majorité du roi.

Sujet du roi :

.....

.....

Problématique :

Comment s'est renforcé le pouvoir royal de François I^{er} à Louis XIV ?

I. Le renforcement du pouvoir royal au XVI^e s.

A. François I^{er} renforce le pouvoir royal

Au XVI^e s., le roi incarne la **monarchie de droit divin**. Tous les habitants du royaume sont ses sujets. Il ne doit obéissance à personne. Il n'y a plus de grand seigneur capable de lui résister.

Le roi François I^{er} (1515-1547) cultive cette image de roi fort : il fait construire des châteaux, fait venir auprès de lui de grands artistes tel Léonard de Vinci. Pour la cérémonie de son sacre, il se fait représenter seul, en majesté.

Il prend les décisions en petit comité au sein du Conseil royal, entouré de quelques ministres. Grâce au **Concordat** signé avec le pape en 1516, il nomme les évêques et les abbés.

Par l'**ordonnance** de Villers-Cotterêts, il impose l'usage du français pour tous les actes administratifs et renforce ainsi l'unité du royaume.

B. Henri IV rétablit l'autorité royale

A partir de 1562, les guerres de religion opposent protestants et catholiques en France. Les rois de France ne parviennent pas à régler le conflit et perdent une grande partie de leur autorité.

En 1589, le protestant Henri de Navarre devient roi sous le nom de Henri IV. Pour se faire accepter, il se convertit au catholicisme. En 1598, il signe l'édit de Nantes qui accorde la liberté de culte.

Il rétablit ensuite l'autorité royale et s'entoure de ministres efficaces. Il est populaire mais est assassiné par Ravillac, un catholique fanatique en 1610.

II. Louis XV, monarque absolu

A. L'avènement de Louis XIV

A la mort de son père Louis XIII, Louis XIV n'a que 5 ans. Sa mère, Anne d'Autriche, devient **régente**. Elle confie le poste de Premier ministre au cardinal Mazarin. Sans figure royale forte à la tête du royaume, les nobles du royaume en profitent pour contester le pouvoir royal : c'est la Fronde. Louis XIV sera obligé de fuir Paris avec sa mère. Il restera fortement marqué par cet événement.

B. Le règne personnel de Louis XIV : une politique absolutiste

A la mort de Mazarin, en 1661, Louis XIV décide de gouverner sans Premier ministre et entame donc son règne personnel. Etant roi de droit divin, il estime que son **pouvoir** doit être **absolu**.

Gardant en tête l'épisode de la Fronde, il ne tolère aucune opposition. Pour montrer sa puissance, il fait agrandir et embellir le palais de Versailles et y attire les nobles du royaume en leur versant des pensions et en les divertissant.

En roi catholique, il recommence à persécuter les protestants. En 1685, il révoque l'édit de Nantes interdisant ainsi le culte protestant.

Enfin, Louis XIV agrandit le royaume en faisant la guerre (33 ans de guerre sur 55 ans de règne!).

CONCLUSION

Aux XVI^e et XVII^e s., les rois de France ont renforcé le pouvoir royal jusqu'à exercer un pouvoir sans partage. Pour mettre en scène leur pouvoir, ces rois ont fait bâtir de grands châteaux qui font aujourd'hui partie de notre patrimoine.